

**AVIS DE CONCESSION****POUVOIR ADJUDICATEUR :****Identification de l'autorité concédante :  
VICHY COMMUNAUTE**

9, Place Charles de Gaulle - 03209 VICHY (ALLIER),  
Téléphone : (+33) 04 70 96 57 00 - Courrier : accueil@vichy-communaute.fr  
N°SIRET : 200 071 363 00036

**Adresse du profil acheteur :** <https://vichycommunaute.safetender.com>

**Code NUTS : FRK11**

**Type de pouvoir adjudicateur : Autorité Régionale ou locale**

**Activités principales : services généraux des administrations publiques**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse :

<https://vichycommunaute.safetender.com>

**Les candidatures et les offres doivent être envoyées par électronique à l'adresse :**

<https://vichycommunaute.safetender.com>

**OBJET :**

**N° Référence : 2025CONCESSIONTRANSP**

**Objet : CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT RELATIF À LA GESTION ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORT DE VOYAGEURS ET DE SES SERVICES MOBILITES ASSOCIES**

**Description succincte :** Le service concédé comprend notamment l'exploitation des lignes régulières de transport public, des services de transport à la demande, et d'autres services mobilités. Ce sont environ 820 000 kilomètres commerciaux annuels réalisés en 2024.

**Valeur totale estimée (hors TVA) :**

**correspondant au chiffre d'affaires total hors taxes du concessionnaire : 4 350 000 euros par an soit, sur 8 ans, 34 800 000 euros.**

**Information sur les lots/division en lots :** non

**Code CPV principal : 60112000**

**Mot descripteur : Transport**

**Type de concession : services**

**Code CPV additionnel : 60112000**

**Mots descripteurs : transport**

**Lieu d'exécution /Code NUTS : FRK11**

**Lieu principal d'exécution : Ressort territorial de Vichy Communauté**

**Description des prestations :**

Le contrat de concession de service public a pour objet de confier au Concessionnaire l'exploitation du service public des transports de voyageurs sur le territoire de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), à savoir :

- L'exploitation des services publics de transport ;
- L'entretien et la gestion des biens mis à disposition par l'Autorité Organisatrice ;
- La fourniture et l'entretien des biens nécessaires à l'exploitation (véhicules, équipement, etc.) autres que ceux mis à disposition par Vichy Communauté ;
- Le recrutement, la gestion et la formation du personnel nécessaires à l'exécution du service ;
- La gestion commerciale et administrative du réseau ;
- La mise à jour des dispositifs d'information (sur le mobilier urbain, sur les véhicules, sur le site internet, etc.) destinés à l'information des usagers (horaires, itinéraires, tarifs, perturbations sur le réseau, etc.) ;
- La conduite d'une communication/marketing accrue pour mieux vendre le réseau ;
- Une assistance-conseil permanente à l'AOM permettant d'apporter toutes les améliorations à la qualité du service rendu aux usagers et adapter le service en fonction des besoins.

**En outre, le Concessionnaire devra promouvoir les formes de mobilités durables mises en œuvre par Vichy Communauté.**

**Critères d'attribution :**

La concession est attribuée sur la base de critères indiqués dans l'avis au BOAMP et dont le détail est énoncé au règlement de la consultation (RC).

La concession sera attribuée au soumissionnaire ayant proposé la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour l'autorité concédante sur la base des critères pondérés énoncés dans le RC.

La concession sera attribuée sur la base des critères détaillés dans le règlement de consultation.

**Critères de sélection :**

- Performance économique : 40 %
- Qualité du service rendu aux usagers 60 %

**Durée du contrat de concession : 8 ans.**



**Début du contrat : 01/08/2026. Fin du contrat : 31/07/2034.**

**Cette concession ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union Européenne.**

En cas d'appartenance du candidat à un groupe, il devra fournir un organigramme financier faisant apparaître les principaux actionnaires. En cas de groupement, chaque membre du groupement devra produire les pièces demandées ci-dessous à l'exception de la lettre de candidature présentée en un exemplaire pour le groupement.

**Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :**

**Conditions de participation :**

**Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

A/ Lettre de candidature (ou DC1) qui devra présenter le candidat individuel ou chaque membre du groupement candidat (nom, dénomination, adresse du siège social, montant et composition du capital, identité du représentant habilité). En cas de groupement candidat, la lettre de candidature indiquera sa composition, sa forme ainsi que le nom de l'opérateur mandataire, et sera accompagnée de l'habilitation, donnée par chaque membre du groupement au mandataire pour engager le groupement candidat.

Pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

B/ Déclaration sur l'honneur par laquelle le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, attestent :

\* qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévues aux articles L3123-1 à L 3123-11 du code de la commande publique ;

\* que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et aptitudes fournis dans le cadre de la présente consultation sont exacts ;

C/ Déclaration relative au respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés mentionnée aux articles L5212-1 et suivants du Code du Travail

D/ Si le candidat est en procédure de sauvegarde, redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet (ou leurs équivalents pour les candidats étrangers non établis en France) ainsi qu'une note démontrant qu'il est en mesure d'exécuter le contrat de concession compte-tenu des règles applicables en matière de poursuite des activités dans le cadre de ces situations.

**Capacité économique et financière :**

E/Bilans, comptes de résultat et annexes (feuilles CERFA n°2050 à 2059-G) des trois derniers exercices, ou tout document équivalent

F/ Déclaration sur l'honneur concernant le chiffre d'affaires global et, s'il y a lieu, le chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles auxquelles se réfère le présent règlement de la consultation et réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles ou DC2 ;

G/ Certificats et déclarations fiscales et sociales, délivrés par les administrations et organismes compétents justifiant que le candidat ou que chaque membre du groupement candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales (ou déclaration sur l'honneur dûment datée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration). Le candidat établi dans un État membre de l'union européenne autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine (ou déclaration sur l'honneur dûment datée lorsqu'il n'est pas délivré de certificat ou déclaration)

**Capacité technique et professionnelle :**

H/ Licence communautaire et/ou la licence de transport intérieur ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces documents ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession

I/Attestation de capacité de l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes ou la justification des démarches accomplies pour obtenir ces documents ou une déclaration sur l'honneur que ces démarches seront engagées pour permettre une obtention au plus tard à la prise d'effet de la concession ;

J/ Liste de références pour l'exploitation de services similaires (tableau précisant pour chacune de ses références en matière d'exploitation et de gestion de service équivalents, l'identité du délégant, les caractéristiques principales du service exploité, le chiffre d'affaires annuel hors taxes des trois dernières années, la nature de la convention, les dates de prise d'effet et d'achèvement de la convention, ainsi que toute autre information que le candidat jugera utile ) ou de toute autre référence démontrant la capacité à assurer l'exécution du service public

K/ Attestation d'assurance couvrant la responsabilité professionnelle de l'entreprise en cours de validité

L/ Effectifs moyens annuels et importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années

M/ Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature.

**Information relative à la profession :**

**La prestation est réservée à une profession déterminée :** transport public.

**Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :**

Prestation réservée à la profession de transport public routier prévue par le code des transports, le décret n°85-891 du 16 août 1985 modifié et le règlement CE n°1071/2009 du 21 octobre 2009

**La transmission et la vérification des documents de candidatures ne pourra pas être effectuée par le dispositif Marché Public Simplifié (MPS) sur présentation du numéro de SIRET.**

**Procédure :**

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) : la concession est couverte par l'accord sur les marchés publics

**Renseignements d'ordre administratif/date limite de remise des candidatures et des offres :  
23 juin 2025 - 12 heures.**

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

Renseignements complémentaires :

Contrat non renouvelable.

Informations complémentaires :

La procédure de passation de la concession de service public est menée en application des articles L. 3100-1 et suivants et R. 3111-1 et suivants du code de la commande publique et les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route. Le déroulement de la procédure s'effectue selon les règles applicables aux contrats visés aux articles L. 3126-3 et R. 3126-1, 2°, c) du code de la commande publique.

Il s'agit d'une procédure « ouverte » qui implique la transmission des candidatures et des offres dans les conditions fixées par le règlement de la consultation.

**Procédures de recours :****Instance chargée des procédures de recours :**

**Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand**

**6 Cours Sablon**

**63000 CLERMONT FERRAND**

**Téléphone : 04.73.14.61.00 - Télécopie : 04.73.14.61.22**

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :**

**Greffe du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand**

**6 Cours Sablon**

**63000 CLERMONT FERRAND**

**Téléphone : 04.73.14.61.00 - Télécopie : 04.73.14.61.22**

**[greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)**

**Date d'envoi à la publication :**

BOAMP : avis publié n°25-41179.

Date d'envoi à VRT : 16/04/2025.